

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Metsora - Hagadol



Au Puits de La Paracha

Metsora - Chabbat Hagadol

Garder sa langue : attention à ce que l'on sort de sa bouche !

« Il m'est apparu comme une plaie dans la maison » (Metsora 14,35)

Rav 'Haïm Vital demande pourquoi le verset utilise l'expression « **comme une plaie** » et non pas seulement « *une plaie* ». Et il répond en expliquant que si un homme voit apparaître une plaie de lèpre sur les murs de sa maison, il doit savoir qu'elle n'est pas la véritable plaie mais seulement "comme la plaie", car la plaie elle-même est la terrible faute de la médisance qui reste gravée dans les tréfonds de son âme. Cette âme est en effet abîmée par les propos dénigrants qui ont été proférés, au point qu'elle en demeure profondément entachée.

Portons notre attention sur une lettre qu'écrivit en son temps le Imré Emet à ce sujet :

« Dimanche de la Parachat Vaychla'h 5696 (1936), Jérusalem.

A mes très chers amis qui vivent en Pologne,

(...) Je vous demanderai encore une chose : alors que les épreuves vont en se multipliant de toutes parts, et que l'on doit porter foi plus que jamais à ce qu'enseignent nos Sages lorsqu'ils affirment que cet exil est dû à la médisance et à la haine gratuite, je vous en prie : renforcez-vous dans ce domaine ! Et si vous voulez mon conseil, étudiez le livre 'Hafets 'Haïm et celui de Chémirat Halachone tout au moins deux jours par semaine. Et j'en prends à témoin le Ciel et la terre, qu'après avoir achevé ces deux livres, j'ai ressenti en moi leur influence bénéfique. Grâce à eux, même l'homme le plus intègre en sera transformé. Je pense, d'ailleurs, que c'est ce que le marchand ambulant dit à Rabbi Yanaï : "Toi et ceux qui sont comme toi n'en ont pas besoin", [le Midrach rapporte

qu'un marchand ambulant criait dans la rue 'qui veut un élixir de vie, qui veut un élixir de vie ?' Les gens s'étant attroupés autour de lui, Rabbi Yanaï lui aussi s'approcha. Le marchand lui dit : 'Toi et ceux qui sont comme toi n'en ont pas besoin.' Malgré tout, Rabbi Yanaï s'obstina, et lui demanda quel était cet élixir. Le marchand lui cita alors le verset des Psaumes : "Qui est l'homme qui désire la vie ? Celui qui garde sa langue du mal (...)." n.d.t], puisque l'on voit que ce dernier, malgré toute sa grandeur, s'obstina à vouloir l'acquérir, et ceci afin de montrer **que tout le monde en avait besoin**. Votre ami, qui cherche votre bien. (signé de sa main) »

Et qu'on ne vienne pas dire : « A quoi bon faire autant d'efforts ? De toute façon, aucun être de chair et de sang n'est capable d'éviter la médisance ! » Écoutons plutôt à ce sujet les paroles du 'Hafets 'Haïm (Mikhtavim Vé Takanote, 5) :

« Mais en vérité, si un homme n'était pas capable de se garder de cette faute, le Saint-Béni-Soit-Il ne l'aurait pas citée dans Sa Sainte Torah, et dans autant de commandements et de défenses. C'est juste que le mauvais penchant le gagne et ne le laissant pas réfléchir à cela. En attendant, cette faute n'est toujours pas réparée et le Machia'h n'est pas encore venu. Nous demandons dans nos prières : אבינו מלכנו גלה כבודו מלכותך עלינו מהרה ("Notre Père, notre Roi, dévoile la Gloire de Ta Royauté sur nous, rapidement"), alors qu'il est clair que tant que nous sommes plongés dans cette faute, Sa Gloire ne peut se dévoiler à nous (...). »

Quelqu'un vint un jour se plaindre au 'Hafets 'Haïm : « J'ai étudié le livre 'Hafets 'Haïm et celui de Chémirat Halachone, et maintenant, je ne peux plus rien dire !

-Au contraire, lui répondit le 'Hafets 'Haïm, jusqu'à présent, tu n'avais pas le droit d'ouvrir la bouche pour parler, à cause du



danger de trébucher par des propos interdits. Mais à présent, tu peux parler librement puisque tu connais toutes les lois relatives au langage ! »

Et de fait, on sait que le 'Hafets 'Haïm lui-même n'était pas du tout quelqu'un de renfermé ni de solitaire. Au contraire, il était très sociable et parlait avec tout le monde ; mais parallèlement, il était doté d'une vigilance extraordinaire sur chacune de ses paroles afin que n'y pénétre aucun propos médisant.

Le Or Ha'haïm écrit lui-aussi à propos de notre Paracha : « Rien n'éloigne plus l'homme de son Créateur que la médisance. » Et nos Sages (Tossefta Péa 1, 20) enseignent qu'il existe trois fautes dont le châtement parvient dans ce monde à celui qui les transgresse, mais qui l'empêchent cependant d'avoir droit au monde futur : il s'agit de l'idolâtrie, du meurtre et de la débauche. Et, malgré tout, la médisance est équivalente aux trois réunies !

Rav Moché Benselovitch, un des anciens de la 'Hassidoute de Gour de la génération précédente (qui servit en son temps dans la 'Hévrà Kadicha de l'hôpital de Bné-Brak), raconta que dans sa jeunesse, ses parents montèrent s'installer en Eretz-Israël (avant la guerre). A cette époque, il souffrait de très fortes douleurs dentaires. Lorsque le Imré Emet fit un jour une visite en Terre Sainte, Rabbi Moché voulut se présenter directement à lui. Mais, pour une raison indéfinie, il demanda néanmoins au fils du Imré Emet, Rabbi Méïr, de le présenter à son père. Ce dernier lui demanda de rester posté à un certain endroit où le Rabbi devait passer, et lorsque ce serait le moment, il pourrait ainsi lui parler de ses douleurs. Quand effectivement il entendit de quoi il retournait, il lui dit : « S'il en est ainsi, on arrête de médire ! », voulant ainsi lui suggérer : « Si tu souffres d'une des parties de la bouche, cela signifie que tu dois te renforcer dans l'application des lois concernant la parole ! » De fait, il prit sur lui dorénavant de ne plus prononcer de paroles

défendues, et depuis lors, ses douleurs disparurent.

Une fois, au milieu de la nuit, il s'écarta très légèrement de sa résolution et ressentit sur le champ une douleur aux dents. Cette souffrance fut comme un rappel à l'ordre et il réitéra son engagement de ne pas proférer de paroles interdites. Aussitôt, il ressentit un soulagement et, au matin, ses douleurs avaient complètement disparues.

Avec bonté et miséricorde : se préparer à la fête en pratiquant la bienfaisance

« Sept jours tu consommeras des Matsot (מַצּוֹת) et le septième jour sera fête en l'honneur d'Hachem, des Matsot (מַצּוֹת) seront consommées pendant sept jours. » (Chémot 13, 6-7)

Le Gaon de Villa (Kol Eliaou) pose trois questions à propos de ce verset :

Premièrement, pourquoi commence-t-il par le commandement : « Sept jours, tu consommeras des Matsot » qui est ensuite répété : « des Matsot seront consommées pendant sept jours » ? Deuxièmement, pourquoi comporte-t-il un changement de syntaxe : de « tu consommeras », on passe à « seront consommées » ? De plus, pourquoi dans sa première occurrence, le mot 'Matsot' est-il ce qu'on appelle 'manquant' (sans Vav), alors que dans la deuxième, il est 'plein' (avec un Vav) ?

L'explication en est, dit-il, qu'au début, la Torah met en garde chaque juif en particulier : « Sept jours, tu consommeras des Matsot », afin de lui ordonner de manger lui-même des Matsot ; puis elle réitère ce commandement, afin qu'il ne se préoccupe pas seulement de lui-même, mais également que **les Matsot soient consommées par les autres**. Elle vient ainsi suggérer la coutume de donner le 'Kim'ha De Piss'ha' pour les pauvres. La forme passive, « des Matsot seront consommées », fait allusion au fait qu'elles sont consommées également par les autres. Ceci nous permet de comprendre également le changement d'orthographe du mot Matsot : la première évocation concerne l'homme



pour lui-même, aussi le mot Matsot est-il écrit 'manquant' (מצות), car chacun a le droit, pour ce qui le concerne, de réduire sa consommation. En revanche, pour ce qui est relatif aux autres dans la deuxième partie du verset, le mot Matsot est écrit 'plein' (מצות), afin de nous enjoindre à donner à autrui à satiété sans économie ni restriction.

Le 'Hafets 'Haïm écrit à ce sujet (Ahavat 'Hessed II, §5) :

« Il me semble que c'est l'intention du Tana Débé Eliaou (§23) qui enseigne : "Lorsque les Bné Israël se trouvaient en Egypte, ils se rassemblèrent, se concertèrent, et contractèrent une alliance commune **de se prodiguer mutuellement des actes de bienfaisance**, de conserver dans leur cœur l'alliance d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov, de ne servir que leur Père céleste, de ne pas abandonner la langue du peuple de Yaakov, de ne pas apprendre la langue des Egyptiens (...)." En quoi, poursuit le 'Hafets 'Haïm, consistait cette alliance de se prodiguer mutuellement des actes de bienfaisance ? L'explication est la suivante : lorsqu'ils virent qu'il n'y avait aucun moyen d'échapper aux décrets de Pharaon et que la servitude augmentait de jour en jour, que firent-ils ? Ils se rassemblèrent, se concertèrent sur la conduite à adopter, et ils s'accordèrent pour n'aller que dans les voies d'Hachem, pour ne modifier ni leur langue ni leurs noms. **Et ils conclurent également une alliance mutuelle de se prodiguer des actes de bonté, afin de susciter, grâce à cela, la bonté d'Hachem, ce qui conduirait finalement à annuler les décrets de Pharaon.** Et ce fut, en effet, ce qui provoqua en fin de compte, la délivrance, comme il est écrit (Chémot 15, 13) : נחית בחסדך עם : « Tu as conduit ce peuple par Ta bonté, Tu l'as délivré, Tu l'as dirigé par Ta force », et le Midrach de commenter : "Ta bonté, c'est la bienfaisance grâce à laquelle Tu l'as délivré." »

Le protagoniste de l'histoire qui suit raconte, qu'il y a plusieurs années, ils s'occupèrent, lui et sa femme, d'une famille pauvre qui se trouvait particulièrement dans

le besoin à l'approche de Pessa'h. Ils investirent alors beaucoup d'efforts afin de lui permettre de bénéficier des distributions gratuites de 'Kim'ha De Piss'ha' susceptibles de les aider, malgré le peu de temps dont ils disposaient en ces jours de travail intensif. Un peu avant la fête, l'épouse s'aperçut que son fils, un bébé tout juste âgé d'un an, avait disparu. Elle se mit à sa recherche dans toute la maison, mais l'enfant demeura introuvable. Finalement, elle le découvrit dans son berceau, enfoui sous une montagne de couvertures et de coussins qui avaient été jetés à cet endroit par mégarde. Le malheureux avait ainsi manqué de peu d'être étouffé ! Le couple généreux vit ainsi clairement s'appliquer la promesse du verset : צדקה תציל ממוות (« la charité sauve de la mort »).

Chabbat Hagadol : quelques raisons à cette appellation

Une des explications du nom Chabbat **Hagadol** ("le grand Chabbat") est que les Bné Israël bénéficièrent d'un **grand** miracle le Chabbat qui précéda leur sortie d'Egypte, comme cela est rapporté dans le Séder Olam (§5) : cette année-là, en effet, le 15 Nissan tomba un jeudi ; de ce fait, le 10 Nissan où, sur l'ordre d'Hachem, ils durent prendre "un agneau par maison", tomba un Chabbat. Le miracle fut, comme l'explique le Tour (Or Ha'haïm §430), que chacun prit l'agneau qu'il destinait au sacrifice de Pessa'h et l'attacha au pied de son lit. Lorsque les Egyptiens leur en demandèrent alors la raison, les Bné Israël leur répondirent qu'ils s'apprêtaient à le sacrifier en l'honneur de Pessa'h sur ordre d'Hachem. Les Egyptiens furent alors fous de rage en apprenant que leur idole était sur le point d'être égorgée, mais ils ne purent rien leur dire. Du fait de ce miracle, on appela ce Chabbat, le Chabbat **Hagadol**.

Une question célèbre est posée par les commentateurs : pourquoi ce miracle se réfère-t-il au jour du Chabbat et non au 10 Nissan, date à laquelle il se produisit, à l'instar des autres fêtes qui ont toutes été fixées selon la date de l'événement qu'elles



commémorent et selon le jour de la semaine où il se produisit ?

Le 'Ohev Israël' y répond en expliquant que les Bné Israël accomplirent alors l'ordre Divin de se démarquer de l'idolâtrie en consacrant cet agneau pour la Mitsva et lièrent par cet acte leur âme au Créateur, ce qui fut rendu possible grâce à la force du Chabbat surnommé dans le Zohar (II, 205b) *יומא דנשמותא* (le jour de l'âme). C'est pourquoi cette délivrance fut fixée dans toutes les générations le Chabbat, jour de l'âme, lors duquel elle sort de l'exil où elle se trouve emprisonnée toute la semaine.

Le 'Lévouch' (430, 1), pour sa part, apporte une autre explication à cette appellation de 'Grand Chabbat' : selon lui, ce Chabbat est ainsi appelé parce qu'il constitue une introduction à la délivrance future, au sujet de laquelle il est écrit (Malakhi 3, 23) : « *Voici que Je vous enverrai le Prophète Eliaou avant que vienne le jour d'Hachem, grand et redoutable, et il ramènera le cœur des pères à leurs fils et le cœur des fils à leur père.* » (Haphtara de Chabbat Hagadol, n.d.t)

Le 'Hidouché Harim, quant à lui, compare ce Chabbat à Yom Kippour et, à partir de là, fait une 'Gzéra Chava' entre les deux sujets (une déduction basée sur une ressemblance entre deux thèmes, n.d.t) :

« Ce 'dixième', écrit-il (en faisant allusion au 10 Nissan), est comme le 'dixième' de Yom Kippour (qui tombe le 10 Tichri, n.d.t). Car, de même que Yom Kippour purifie et ramène l'homme dans le droit chemin (comme cela est suggéré dans le Zohar II, 39b), ce qui lui a conféré son surnom de **Yoma Rabba** (le grand jour), ce Chabbat est surnommé **Chabbat Hagadol** (le grand Chabbat), car il possède la force de sanctifier l'âme juive et de la purifier de tous ses défauts et de toutes ses fautes. »

Le Ohev Israël mentionne la sainteté très élevée de ce Chabbat car, explique-t-il, tous les jours de la semaine tirent leur subsistance du Chabbat qui précède (Zohar II, 63b) et **tous les Chabbatote de l'année se nourrissent du Chabbat Hagadol et du Chabbat Chouva.**

On voit donc bien que tous les Chabbatote de toute l'année sont en germe dans ce Chabbat.

« Tu détruiras le mal » : quelques allusions qui se dissimulent dans la recherche et la destruction du 'Hamets - des moments propices au réveil spirituel et à susciter la miséricorde Divine

Rav Yérou'ham de Mir écrit dans l'un de ses ouvrages ('Hol Hamoède I, 37) :

« Que l'homme cherche-t-il au cours de la Bédikat 'Hamets ? Seulement le 'Hamets et le ferment de la pâte ! Nos Sages ont surnommé le Yétser Hara, "le ferment de la pâte". Dès lors, il semble que c'est au Yétser Hara qu'il est fait allusion dans cette recherche. Cela correspond à merveille à toutes les lois relatives à la Bédikat 'Hamets : l'interdiction de 'Bal Irahé Vé Bal Imatsé' (qu'il ne soit ni vu ni trouvé chez toi du 'Hamets), la défense de 'Machéou' (de consommer ne serait-ce qu'une minuscule quantité de 'Hamets qui serait tombée dans un mélange). Et on comprend également les efforts investis dans sa recherche, et l'examen minutieux de tous les trous et fentes où serait susceptible de se trouver une quantité même infime de ce "ferment de la pâte". Et en vérité, grâce à cette seule recherche du 'Hamets, l'homme s'élève déjà d'une manière inimaginable. Qui peut soupçonner la sainteté et la pureté qu'un juif atteint lorsqu'il recherche le 'Hamets le soir du 14 Nissan ? »

Rabbi Chlomo Alexandri Sofer témoigna un jour que son père, Rabbi Chimone de Cracovie, effectuait la recherche du 'Hamets, vêtu de ses habits de Chabbat, animé d'une joie hors du commun qui se traduisait sur son visage rayonnant d'allégresse. Il mettait tous ses efforts dans cette recherche et allait même jusqu'à rentrer sa tête dans le poulailler, en citant alors ce que son propre père, le 'Hatam Sofer, avait coutume de mentionner : « Concernant la sortie d'Égypte, il est dit : "pas par l'intermédiaire d'un ange ni par celle d'un émissaire, mais c'est le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même qui est descendu



pour frapper les premiers-nés égyptiens" (Hagada de Pessa'h). Combien nous incombe-t-il de nous efforcer par nous-mêmes à rechercher le 'Hamets et pas par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre ! »

Rav Yéro'ham de Mir poursuit en écrivant :

« De même, lorsque l'on songe aux lois relatives à la cuisson des Matsot, à la vigilance qu'elle exige et aux précautions à respecter afin que la pâte ne fermente ne fût-ce qu'un tout petit peu, cela dépasse l'entendement (...). En bref, tout le travail consiste à veiller à ce qu'il ne s'infilte pas même une quantité infime de Yétser Hara dans son cœur, et à détruire radicalement ce qui est déjà présent. En réfléchissant à l'accomplissement des Mitsvot de la veille de Pessa'h, on réalisera que l'esprit humain ne peut concevoir leur pouvoir purificateur. Ne serait-ce seulement que la veille de Pessa'h, aucune créature ne peut se tenir à proximité du juif. **Qui est capable d'évaluer la grandeur des Mitsvot de la veille de Pessa'h et leur influence dans les mondes supérieurs, le réveil spirituel qu'elles suscitent En-Haut grâce à leur accomplissement ici-bas ? Même si nous n'étions venus dans ce monde que pour accomplir les Mitsvot de la veille de Pessa'h, 'Dayénou' (cela nous aurait suffi) ! »**

Rav Pinkus raconta une fois, qu'il étudia dans sa jeunesse à la Yéchiva de Hévron et qu'il logeait à l'époque dans une chambre qu'il louait avec plusieurs autres Ba'hourim. A l'approche de Pessa'h, les Ba'hourim rentrèrent chez eux et lui, demeura seul dans la chambre. La nuit du 14 Nissan, il y procéda à la recherche du 'Hamets dans les règles, pendant plusieurs heures. Lorsqu'il eut fini, il se souvint brusquement du toit. Le Choul'hane Aroukh (843, 3) stipule, en effet, que l'on est tenu également de vérifier les toits. Aucun des voisins ne l'ayant fait, l'obligation retombait donc sur lui. A ce moment-là, une bataille âpre se déclara en lui : d'un côté, qui avait dit qu'il était le seul à qui incombait cette Bédikat 'Hamets ? La

fatigue et les efforts déjà investis jusqu'à présent, eux aussi, faisaient pencher la balance dans le sens d'y renoncer. D'un autre côté, il y avait une obligation de vérification ! Il renonça à la facilité et décida d'aller vérifier. Lorsqu'il monta sur le toit, il crut défaillir : tout était recouvert d'une couche épaisse de poussière et rempli de vieux meubles, ce qui rendait impossible l'accès aux trous et aux fentes ! Pourtant, le Réma (433,11) stipule : « Chacun est tenu de nettoyer avant de vérifier. » Une nouvelle "bataille" se déclara en lui... Néanmoins, là encore, il surmonta son penchant, et il décida fermement d'accomplir cette Mitsva coûte que coûte. Il redescendit dans sa chambre chercher un seau d'eau qu'il remonta sur le toit qu'il se mit à laver à grande eau pendant un long moment, en se donnant de temps à autre du courage par la pensée qu'il était en train d'accomplir une Mitsva d'ordre Rabbinique. Lorsqu'arrivèrent les petites heures du matin, l'endroit était enfin prêt à être vérifié. Il alluma la bougie et se mit à la recherche du 'Hamets jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de crainte d'en découvrir. Bien entendu, toute la journée du lendemain, il n'eut pas un seul moment pour se reposer, tellement il fut affairé aux diverses Mitsvot de la veille de Pessa'h, si bien que, lorsqu'arriva le soir, il fut tellement épuisé qu'il se demanda quelle tournure allait prendre le Séder. Néanmoins, le moment venu, il sentit soudain qu'une immense lumière l'emplissait tout entier, un goût particulier et suave, qu'il goûtait à chaque mot de la Hagadah et qu'il n'avait jamais ressenti jusqu'alors, au point d'éprouver une proximité véritable avec Hachem et une élévation spirituelle sans pareille. Lorsqu'il acheva le Séder, après minuit, il fut incapable d'aller se coucher tellement la douceur et la lumière qui l'habitaient étaient immenses, et il étudia le résit de la sortie d'Egypte toute la nuit. Par la suite, il décrivit l'émotion qui continua à l'habiter pendant tout Yom Tov et 'Hol-Hamoède, au point qu'il était incapable de se détacher de sa Guémara, et il témoigna que, depuis ce moment, toute son ascension spirituelle commença.



« Le peu que je possède aujourd'hui, conclut-il avec humilité, provient de cette Mitsva Dérabanane de Bédikat 'Hamets accomplie avec dévotion. »

Rav Pinkus périt dans un terrible accident de voiture, ainsi que sa femme et sa fille, le jeudi 12 Nissan 5761 (2001). L'enterrement eut lieu dans la nuit qui suivit (qui était déjà le 13 Nissan), nuit de Bédikat 'Hamets cette même année (où la nuit du Séder tombait le samedi soir), afin d'accomplir la parole de nos Sages : « Le Saint-Béni-Soit-Il remplit les années des Tsadikim jour pour jour ! » (rapporté dans l'introduction à la Hagadah 'Tiférète Chimchone')

Outre la valeur d'une Mitsva accomplie avec Messiroute Néfèche (don de soi), cette histoire nous enseigne également que personne ne perd jamais rien à écouter la voix d'Hachem. En effet, on aurait été en droit de penser que l'accomplissement de cette Bédikat 'Hamets allait causer la perte de plusieurs Mitsvot de la Torah (le récit de la sortie d'Egypte, la consommation de la Matsa), mais

en réalité, bien au contraire, l'effort investi la veille de Pessa'h fut un catalyseur pour recevoir la lumière spirituelle de la fête !

Le Beth Aharon, également, explique les lois relatives à la recherche du 'Hamets en associant celui-ci au Yétser Hara : *"le soir du 14 Nissan, on recherche le 'Hamets à la lueur d'une bougie"*, cela suggère que l'on examine son Yétser Hara à la lumière de la Torah et des Mitsvot (puisque le verset dit *נר מצוה וְתוֹרָה אֹר*, *"la Mitsva est une bougie et la Torah une lumière"*). Ce qui signifie que c'est grâce au renforcement dans l'étude de la Torah et dans la pratique des Mitsvot que l'on est en mesure de 'vérifier' le Yétser Hara qui est en nous et de l'expulser. Le *"Bitoul 'Hamets"* (l'annulation du 'Hamets dans le cœur) consiste, lui, à diriger son cœur vers Hachem, tandis que le *"Sréfat 'Hamets"* (le brûlage du 'Hamets) suggère le feu sacré qui doit accompagner le service d'Hachem et grâce auquel l'homme est capable de brûler tout ce qui est mauvais en lui.

